

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES ————— 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Election sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

**A. DELPORT**

CONSEILLER GÉNÉRAL

DU CANTON DE CAHORS (SUD)

## JEUNES SOLDATS

Sur toute l'étendue du territoire français, les conseils de révision viennent de commencer leurs tournées. C'est une classe nouvelle qui va renforcer l'armée, en répétant à son tour le refrain patriotique

Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aïeux n'y seront plus...

A cette heure où sur les divers points du monde se débattent les plus graves questions, qui ne serait enclin de se demander quel est l'avenir de ces jeunes conscrits.

Sur eux la France jette un regard d'affection et d'espérance.

Ces jeunes gens verront l'aurore du siècle nouveau.

Ils ne connaissent plus que par ouï dire les ruines matérielles et morales que la date de 1870 évoque à notre esprit.

Ils n'ont pas vu, eux, un gouvernement aveugle et affolé, sacrifier, le cœur léger, la nation à la dynastie.

Ils n'ont pas vu l'étranger fouler le sol français ; ils n'ont pas ressenti ces amères douleurs et ces dures humiliations.

L'histoire seule leur a appris les noms à jamais maudits de Napoléon III et de Bazaine, et ces dates lugubres, entre toutes, qui sont celles de Reischaffen, de Sedan, et de la capitulation de Metz « vierge jusqu'alors, comme le disait Gambetta, avec une rare éloquence, des souillures de l'étranger ».

Non, ils n'ont pas vu toutes ces choses qui aux vieillards infligent un deuil éternel et qui répandirent sur la jeunesse de ceux qui avaient alors vingt ans, une ineffaçable mélancolie.

Oui, les larmes montent encore aux yeux à l'évocation de tels souvenirs. On revoit Strasbourg, l'Alsace, la Lorraine, ces terres si françaises, et que l'Empire réussit à priver de leur patrie !

Trente ans bientôt se sont écoulés et le nombre diminue chaque jour de ceux qui, ayant la douce illusion de croire la France invincible, la virent ravagée par un ennemi impitoyable.

Et, s'il en fut ainsi, ce ne fut certes pas parce que notre nation manqua de courage. Il y eut alors dans toutes les classes de la société, des hommes qui firent leur devoir. Ce fut parce que l'Empire avait trompé la France, et avait fait de ce noble pays le complice et la dupe de ses fautes impardonnables envers la patrie.

Mais, le 4 septembre 1870, la France vaincue et désolée rejeta sur leurs auteurs le poids de toutes les hontes dont seuls ils étaient responsables et qui, en fin de compte, resteront l'éternel châtement du Deux-Décembre.

« Suis maudit, ô Napoléon ! » ce cri du poète retentira à travers les âges comme la

voix même de la patrie condamnant à jamais la mémoire de la race fatale qui, trois fois en un siècle, a amené l'invasion sur son territoire.

Proclamée le quatre septembre 1870, la République, née dans le deuil, a justifié la confiance que le peuple français avait mise en elle.

Aujourd'hui, la République a de beaucoup dépassé la durée de tous les gouvernements qui depuis un siècle l'ont précédée en France. Elle a subi les plus rudes assauts : la guerre, la Commune, le vingt-quatre mai, le seize mai, le boulangisme, et le reste. Elle a résisté à tout et elle a survécu. Elle a grandi, elle s'est fortifiée, elle est devenue le gouvernement nécessaire et inébranlable de la démocratie française.

Depuis, la République a beaucoup fait pour la patrie. Elle en a assuré l'efficace défense ; elle a fait voter des lois qui ont renoué et affranchi l'éducation nationale ; elle a protégé tous les intérêts légitimes et amélioré, dans une large mesure, le sort des petits, des humbles ou des malheureux.

Elle a fait beaucoup ; elle peut faire davantage encore, et c'est avec un double sentiment de gratitude et d'espoir que tous ces jeunes gens qui vont servir la patrie pourront crier aujourd'hui : Vive la France ! Vive la République !

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 mars 1900

Cette séance était attendue depuis fort longtemps ; elle devait être, disait-on, orageuse et probablement funeste au ministère.

M. Ferrette, interpellé sur la situation faite à notre ministre de France en Belgique par la coexistence à Bruxelles de 2 chambres de commerce françaises.

Il attaque vivement M. Rolland président de l'ancienne chambre de commerce française de Bruxelles.

MM. Delcassé et Millerand répondent à M. Ferrette, dont les propos sont fermement contredits par M. Dron.

M. Ferrette retire son interpellation. M. d'Aulan interpellé sur les dernières promotions dans la Légion d'honneur ; il reproche successivement à tous les ministres d'avoir décoré certains personnages peu recommandables au dire de M. d'Aulan. M. Coutant s'indigne contre les propos de l'interpellateur qu'il accuse d'agir « pour une rivalité d'amourette ».

La Chambre rit, applaudit, durant quelques minutes c'est un brouhaha infernal.

M. Millerand monte à la tribune, et répond aux observations du comte d'Aulan.

Il dit accepter l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté par 271 voix contre 226.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 23 mars 1900

Le sénat a procédé à la nomination des membres de la commission supérieure et du conseil supérieur du travail.

Le Sénat vote en outre les deux crédits demandés pour le Théâtre-Français, et adopte le projet sur les retraites des chefs de musique.

La séance est levée.

## Au Transvaal

L'agence Laffan publie la dépêche suivante datée de Kroonstadt, 21 mars :

« Une grande agitation règne ici à la suite d'un bruit qui a couru, d'après lequel

le général Gatacre et tout son état-major auraient été faits prisonniers. On disait qu'ils avaient été coupés du gros de leurs troupes et qu'ils avaient été faits prisonniers par le commando du commandant Ollivier, qui se trouve, en ce moment sur la frontière. Le bruit courait également que douze canons auraient été pris aux Anglais.

» En outre, on annonce la défaite du colonel Plummer, dont l'avant-garde sous les ordres du colonel Bodle, ayant trouvé Pit-sani en possession des Boers le 14 courant, forma un camp à six milles au sud de Lobatsi. Le 15 mars, les Boers attaquèrent l'avant-garde et repoussèrent le colonel Bodle jusqu'à Lobatsi. Les Boers poursuivirent l'avant-garde dans son mouvement de retraite et bombardèrent le camp anglais de Lobatsi, blessant trois hommes et tuant un lieutenant.

» Le 16 mars, après un violent duel d'artillerie à deux mille yards et après que l'artillerie boer eut été réduite au silence, le colonel Plummer se retira dans la direction du Nord à la faveur de l'obscurité. Sa colonne se trouve maintenant à Crocodile-Pools.

## INFORMATIONS

Le service de deux ans

La commission de l'armée s'est réunie jeudi, sous la présidence de M. Mézières.

Déjà, plusieurs séances ont été consacrées à l'examen de cette intéressante question qui, jusqu'à présent, n'a pas fait un pas décisif.

Il y avait désaccord entre les chiffres apportés à la commission et ceux de l'état-major général, relativement aux conséquences du service de deux ans. M. Gouzy prétendait que ce service n'affaiblirait pas le chiffre total des effectifs. Le général Delanne prévoyait au contraire, une diminution de 80.000 hommes, c'est-à-dire quatre corps d'armée de moins.

Pour en finir avec cette question préjudicielle, la commission a entendu le ministre de la guerre.

Le général de Galliffet n'est pas systématiquement opposé à la réduction du service militaire à deux ans. Cependant, il a déclaré, contrairement à une opinion généralement émise par les partisans de la réduction qu'il ne lui paraissait pas possible de remplacer les 60.000 hommes qui constituent le déficit causé par le service de deux ans, par des hommes des services auxiliaires ; qu'en effet les ordonnances, plantons, cuisiniers, tambours, clairons, et la presque totalité de ceux qu'on appelle des « embusqués » devaient être des hommes solides et non des malingres.

Toutefois, le ministre de la guerre conçoit très bien un service de deux ans avec 60.000 rengagés, mais il a spécifié que la loi qui organiserait des rengagements, devrait précéder toute tentative d'abaissement de service et même être appliquée pendant une certaine durée.

Après une longue discussion il a été décidé que MM. Cozy et Guyot-Dessaigne, tous deux partisans du service de deux ans, se rendraient au ministère de la guerre pour y procéder à de nouveaux calculs avec le concours du chef d'état-major général.

L'impôt sur le revenu

La commission d'impôt sur le revenu s'est réunie sous la présidence de M. Rouvier.

Après un long débat, elle a adopté une

motion présentée par M. Mesureur et dont voici le texte :

« La commission s'ajourne au mercredi 28 mars en exprimant le vœu qu'elle sera saisie à cette date du projet d'impôt sur le revenu promis par le gouvernement. »

La commission du travail

La commission du travail a examiné, la proposition Groussier, relative à l'institution d'un code du travail.

Elle a décidé de se réunir aussitôt que le Sénat aurait voté la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

L'agresseur de M. Loubet

La grâce de M. de Christiani est imminente ; il se pourrait qu'elle fût signée au conseil des ministres d'aujourd'hui.

Un point de droit

La dixième chambre correctionnelle de Paris vient de rendre un jugement intéressant en matière d'accidents du travail.

Un ouvrier terrassier blessé au cours de son travail assignait ses patrons en dommages-intérêts, devant la police correctionnelle et la question était de savoir si le tribunal était encore compétent pour en connaître depuis la loi de 1898 sur les accidents du travail.

Le tribunal l'a résolue dans le sens de la négative. Il a décidé que l'ouvrier ne pouvait avoir recours qu'à la procédure organisée dans cette loi.

Les Congrégations

On sait que M. Henri Brisson a déposé une proposition ayant pour objet la sécularisation des congrégations d'hommes non autorisées. Nous avons dit que MM. Rabier et Trouillot, membres de la commission des associations, ont contresigné cette proposition, le projet de la commission leur paraissait insuffisant à cet égard à la suite des modifications dont il a été l'objet. La proposition Brisson sera jointe au projet des associations, pour qu'il y ait un débat unique.

Voici en quoi consiste cette proposition : Par son texte, l'ancien président de la Chambre prescrit la liquidation des congrégations d'hommes non autorisées, sous quelque forme qu'elles se présentent ou se dissimulent. Ces congrégations sont tenues, dans un court délai, de soumettre à l'administration la liste de leurs membres et l'état de leurs biens, avec titres à l'appui. M. Henri Brisson distingue par sa proposition entre les biens provenant de libéralités entre vifs ou par décès, et ordonne la restitution aux donateurs ou à leurs ayants droit. Les autres biens feront retour à l'Etat ainsi que ceux qui n'auraient pas été revendiqués. Les biens revenus à l'Etat formeront la dotation d'une Caisse nationale des retraites pour les travailleurs âgés ou infirmes.

M. Henri Brisson a étudié avec soin la question qui fait l'objet de sa proposition, il a envisagé en droit les divers cas possibles, de façon à prévoir toutes les éventualités et à indiquer les solutions correspondantes. Par la gravité de la question qu'elle soulève, la proposition donnera certainement lieu à un important débat devant la Chambre, et nous verrons si celle-ci est cléricalisée.

Contre les Ligues

La troisième chambre de la cour de Rennes a rendu, jeudi, son arrêt dans l'affaire des ligues de Nantes. Tous les ligueurs ont été condamnés à 16 fr. d'amende, sauf M. Levrault, président de la Ligue plébiscitaire, qui a encouru une peine de 25 fr. La loi de

sursis a été accordée. Cet arrêt infirme le jugement du tribunal de Nantes, qui avait acquitté les membres de la Ligue royaliste et de la Ligue antisémite. Il le confirme, au contraire, en ce qui concerne la Ligue plébiscitaire.

**La Liquidation du Fort Chabrol**

Mardi a eu lieu, au dépôt du mobilier de l'Etat, rue des Ecoles, la vente aux enchères publiques des armes et menus objets, trouvée au fort Chabrol après la reddition de Jules Guérin. La plus grande partie des acquéreurs agissaient pour le compte de M. Louis Guérin, frère du détenu de Clairvaux.

A titre de curiosité, voici quelques-unes des enchères: Le drapeau de la ligue tout déchiqueté et les morceaux d'une pancarte où se trouvait écrit à l'encre noire: « Vive l'armée! » ont été adjugés 42 fr. La cordelette goudronnée avec ses trente-quatre anneaux, 70 fr.; L'échelle de corde, 63 fr.; l'arc et les trois flèches, 10 fr. seulement. Un lot d'outils, ciseau à froid, pinces, marteau, hachette, etc., 40 fr.; un petit paquet de café, 5 fr.; une montre pitoyable à moitié brisée, 20 fr.; cinq sagaies, 21 fr. pièce, soit 105 fr.; deux yatagans, 31 fr.; une canne, la canne de promenade de Jules Guérin pesant huit à dix kilos, 135 fr.; d'autres cannes, toutes à boule de fer, oscillent entre 26 et 75 fr.; une vulgaire canne, en bois, valant au plus dix-neuf sous, 16 fr.; deux fauchards dans leurs gaines, 32 fr. pièce; deux épées de combat, 100 fr.; et le tout à l'avenant.

La recette a donc été bonne; c'est l'Etat qui encaissera le montant de cette vente, mais ce montant ne couvrira pas les frais qu'à occasionnés la résistance de Jules Guérin et de ses amis.

**Automobilisme**

L'empereur d'Allemagne a ouvert un grand concours international. Il réserve une somme de 125,000 francs au constructeur qui lui fournira l'automobile militaire la plus pratique au point de vue militaire.

**Tirages financiers**

**Communales 1892**

Le numéro 353,259 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 76,687 gagne 30,000 fr.  
Les numéros 444,991 et 239,050 gagnent chacun 10,000 fr.  
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.:  
350,190—392,697—269,202—416,505  
Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**Foncières 1895**

Le numéro 126,386 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 414,771 gagne 25,000 fr.  
Le numéro 201,474 gagne 10,000 fr.  
Les numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.: 376,695—360,417—495,026.  
50 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**

**La température.**

Depuis deux jours nous subissons le contre-coup d'une énorme dépression barométrique qui, du sud, entraîne de nombreuses et fortes averses.  
Il y a eu ici, hier et avant-hier, de véritables ouragans qui ont causé des dégâts sérieux aux arbres fruitiers en fleur et ont arraché ou coupé certains de ces arbres.  
Le Lot est en crue.

**CAHORS**

**L'ÉLECTION SÉNATORIALE**

Quelques heures encore et les électeurs se seront définitivement prononcés sur la valeur politique des deux candidats en présence.

Ce serait, croyons-nous, suspecter la clairvoyance des délégués de d'ajouter quoi que ce soit à ce qui a été dit.

Ils sont fixés depuis longtemps.  
Républicains convaincus, ils tiendront à prouver une fois de plus leur attachement aux principes démocratiques, et, en acclamant le nom de M. Delpont, ils assureront la déroute de nos adversaires!  
Vive la République!

**Nos Injures!**

Nos adversaires politiques tiennent absolument à faire croire que M. Relhié a été l'objet d'une odieuse campagne d'outrages, de violences et d'injures menée par les journaux républicains.

Ils répètent ce mensonge avec une insistance déplorable. Ils savent que c'est là le seul moyen de nous blesser. Nous avons, en effet, le louable souci d'être polis envers tout le monde et le désir d'observer les règles de la courtoisie et de l'urbanité préside à la rédaction de nos articles.

Les délégués sénatoriaux sauront faire justice de pareils commérages dignes de figurer dans les colonnes d'informations du *Petit Journal*.

Peut-être ne parlons-nous pas toujours le langage éelos sous la coupole de l'Académie française; mais nous n'avons ni la science profonde de M. Gimar, ni l'éloquence hellénique de M. Brassac.

Nous parlons davantage avec notre cœur qu'avec notre raison.

Nous parlons sincèrement et la sincérité nous a toujours paru préférable à la Rhétorique, nous sommes certains que les délégués sénatoriaux seront avec nous sur ce point encore.

**Congrès Sénatorial**

Les électeurs sénatoriaux sont convoqués à une réunion qui aura lieu ce soir, au théâtre, à 8 h. 1/2.

Les délégués et délégués suppléants seuls, seront admis dans la salle.

**Correspondance**

Nous avons reçu une lettre de M. Soulié, délégué sénatorial, qui déclare n'avoir pas signé l'appel des délégués de Cahors.

Cette protestation est étrange: M. Soulié ayant juré sur l'honneur de voter pour M. Delpont, s'engageait évidemment aussi à faire campagne pour notre ami.

C'est là du reste un incident de maigre importance. Nous donnons acte à M. Soulié de sa protestation.

**Causerie de l'Hôtel de Ville**

Ce soir, à huit heures et demie M. Darbon, professeur de philosophie au lycée, fera une conférence dans la salle du conseil municipal sur le sujet suivant:

« La manifestation la plus violente du pessimisme, le suicide. »

**Convocation**

Les membres de la chambre syndicale des travailleurs de terre, vigneron et carrier de Cahors, sont convoqués pour samedi 24 mars, à 9 heures du soir, dans le lieu ordinaire de leur séance.

**Ordre du Jour:**

Désignation d'un ou plusieurs délégués pour l'Exposition.

**Le Secrétaire**

BESOMBES

**Témoignages de satisfaction**

La compagnie d'assurances contre l'incendie l'Union, donnant un témoignage de satisfaction aux personnes qui se sont dévouées pendant l'incendie de la maison Collin, survenu le 25 février dernier, vient, sur la proposition de son inspecteur et de son agent, de décerner une plaque d'argent à M. Dressayre, chef de dépôt de la Compagnie d'Orléans; une médaille d'argent avec diplômes à MM. Saint-Martin, mécanicien, et Palame, chauffeur, et une gratification de 50 francs à M. Louis Barbier, employé de l'agence.

**Exploits nocturnes**

Dans la nuit du 22 au 23, des noctambules ont fait quelques farces à des commerçants, toutefois sans leur causer de préjudices.

Après avoir transporté les bancs d'un café et un vase devant la grille du monument Gambetta, ils ont accroché l'enseigne d'une mercerie à la devanture de M. Girma, libraire, ils ont emporté ensuite le thermomètre réclame du libraire et l'accrochèrent au portail de l'imprimerie du « Journal du Lot ».

Il ne faut voir dans ces actes qualifiés trop sévèrement au début, qu'une plaisanterie de quelques noctambules, car aucun dégât n'a été commis.

**Pièces fausses de 10 francs**

Il en circule en ce moment un grand nombre. Mais il est facile, heureusement, de les reconnaître.

Ces pièces présentent certaines imperfections. Le nom du graveur Barré semble machuré. La fin du mot « Empire » est bavuse à partir de l'I; il y a aussi une bavure sur la tranche. Le son est assez semblable à celui des pièces vraies, mais le toucher est savonneux.

Les faux monnayeurs ont trouvé encore autre chose. Ils se procurent des pièces allemandes de dix kreutzers en bronze, dont le module est précisément celui des pièces de 10 fr., ils les dorment par la galvanoplastie. Ils en ont mis en circulation une assez grande quantité.

**Ecole maternelle**

On nous prie d'informer les pères de famille que l'Ecole maternelle du Vieux-Palais reçoit les enfants le *Jeudi*.

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 22 mars 1900*

Un délit de pêche est puni de 30 francs d'amende.

*Vagabondage.* — Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Kavet, Jean-Paul, âgé de 39 ans, né à Paris, inculpé de vagabondage.

Kavet a déjà été condamné 19 fois par les tribunaux civils et 2 fois par les tribunaux militaires.

*Mendicité et ivresse.* — Oizel, né à Quimper, âgé de 42 ans, a été arrêté à Luzech, pour mendicité et ivresse.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison pour mendicité et 5 francs d'amende pour ivresse.

C'est sa 20<sup>e</sup> condamnation.

Son camarade Mathelin Pierre, âgé de 42 ans, né à Lyon, arrêté également à Luzech pour les mêmes délits, est condamné à 8 jours de prison et 5 francs d'amende.

Ce n'est que sa 5<sup>e</sup> condamnation.

*Coup de revolver.* — On se souvient de l'affaire Périé, de Castelnaud-Montratrier, cet individu qui tira dans des conditions que nous avons relatées dernièrement, un coup de revolver sur M. Contou, huissier à Cahors.

Jeudi, Périé a comparu devant le tribunal correctionnel, mais par suite d'un enrrouement, l'inculpé n'a pu se défendre.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine. Périé demande également à être soumis à un examen médical.

*Vol.* — Delbocs, âgé de 57 ans, cultivateur à Lamothe (près Cahors) a, ainsi que nous l'avons raconté dans un de nos derniers numéros, volé 5 madiers au préjudice de M. Lestandi, marchand de bois à Cahors.

Delbocs prétend avoir acheté ce bois à M. Lestandi et à M. Belot en.....1891.

Mais ses dires sont formellement contredits, et Delbocs qui n'est pas un parfait citoyen, puisqu'il a déjà été condamné à 6 jours de prison, en 1898, est condamné à nouveau à 15 jours d'emprisonnement.

*Injures et menaces.* — M. Desprats, conseiller de préfecture, pêchait dernièrement la truite dans le ruisseau de Vers, quand le nommé Lacombe Michel, meunier, âgé de 30 ans, l'outragea grossièrement, lui jeta des pierres, et le menaça de lui faire un mauvais parti, le tout sans provocation de la part de M. Desprats.

Lacombe, du reste, est un violent très redouté.

Le tribunal le condamne à 25 francs d'amende, mais comme Lacombe n'a jamais subi de condamnation, il lui fait application de la loi Bérenger.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 22 ET 25 MARS 1900

Allegro Militaire, Gurtner.  
Le Pré aux Clercs, (Ouverture) Hérod.  
Valse Tendre, Pessard.  
La Féria, (Suite espagnole) Lacombe.  
A Los Toros B La Reja C. La Zarzuela  
Marche de la Damnation de Faust Berlioz.  
De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Du 17 au 21 mars 1900*

**Naissances**

Larroque René-Rose-Germaine, rue du Tapis-Vert 7.  
Cubaynes Charles-Ludovic, aux Ramonets.

**Décès**

Delbru Jean, propriétaire, 90 ans, à Bégous.  
Alix Antoine, sabotier, 86 ans, rue Portail des Augustins, 6.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

**Arrondissement de Cahors**

**SÉNAILLAC (Lauzès).** — Un cas de farcin parfaitement caractérisé a été constaté sur un cheval appartenant au sieur V... marchand forain.

M. Bousquet, vétérinaire à Concots, abattit lui-même l'animal, en fit l'autopsie et resta convaincu que la bête était gravement atteinte de cette maladie implacable, le farcin, dont l'origine remontait à peu de temps.

Des mesures de désinfection ordonnées par ce praticien ont été opérées aussitôt pour empêcher la propagation de cette maladie infectieuse.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Arrestation mouvementée.**

Le nommé Quercy, charpentier, âgé de trente-et-un ans, né à Rabastens (Tarn), sans domicile fixe, vient d'être mis en état d'arrestation. Ce n'est pas sans difficulté que cet individu, qui mendiait sur la place Carnot, a été arrêté, car sous prétexte qu'il n'avait rien fait de répréhensible, le vagabond opposa la plus vive résistance au gendarme. Ce dernier, cependant, après s'être fait prêter main-forte, put conduire, ou plutôt traîner le délinquant au parquet, non sans avoir roulé lui-même à terre. Il a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

*Actes de brutalité.* — A la suite d'une affaire d'intérêt, une rixe a éclaté mercredi, à Blagnac, entre le nommé Jean Bru, âgé de cinquante-huit ans, propriétaire au village de Lauzerat, son beau-père et ses deux beaux-frères. Bru a été assommé par ces trois derniers. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête. Les coups et blessures reçus par Bru, quoique d'une certaine gravité, ne mettent pas cependant ses jours en danger.

*Probité.* — Jeudi dernier, jour de foire, M<sup>me</sup> Périé, demeurant à Saint-Jean, trouva sur la voie publique une certaine somme d'argent. Elle s'empressa de la déposer entre les mains de M. le Maire de cette commune, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

*Bain forcé.* — Avant-hier matin, le nommé Emmanuel Rondergues, âgé de trente-sept ans, tireur de sable à Figeac, se trouvait sur une barque au-dessous du moulin du Griffoul, lorsque cette dernière fut renversée par le courant. Rondergues tomba au fond du gouffre, et se trouva pris sous la barque. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et grâce à son énergie et à son sang-froid qu'il put se dégager et gagner la berge sain et sauf.

**Arrondissement de Gourdon**

**LUNÉGARDE. — On nous écrit:**

Depuis peu de temps nous possédons un instituteur qui est bien loin de suivre le programme que doit suivre un instituteur républicain.

Ce fonctionnaire qui ne dédaigne cependant pas le traitement de cette maudite République croit certainement être instituteur dans quelque école congréganiste; en tout cas il agit tout comme les bons frères.

Serait-ce parce qu'il a un fi<sup>er</sup> curé qu'il se croit autorisé de ne pas observer la loi?... Nous n'avons pas à critiquer sa religion, mais si telles sont ses idées, qu'il quitte l'enseignement laïque et qu'il rentre dans un couvent. Ce sera bien mieux pour lui.

**UN PÈRE DE FAMILLE RÉPUBLICAIN.**

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf nos rentes sur lesquelles on remarque un peu d'hésitation depuis quelques jours, l'ensemble de la cote est plutôt ferme et pour quelques valeurs en hausse sur la clôture précédente.

Le 3 0/0 reste à 101,40 au lieu de 101,42 dernier cours d'hier; le 3 1/2 0/0 à 103,10 a baissé d'autant, l'Amortissable se traite à 100,20.

La Banque de France cote 4250.  
Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 661.

Le Crédit Foncier qui finissait hier à 727 s'avance à 732.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 1139 en hausse de 2 fr. La Société Générale vaut 616.

Très peu d'affaires sur les Chemins français le Nord seul a été coté à terme 2260.

Le Suez à 3485 a baissé de 10 fr.

Parmi les fonds étrangers; l'Extérieure a repris de 30 c. à 72,70; l'Italien cote 94,35; le Portugais 24,45; le Russe 3 0/0 1891 à 87,40

n'a pas varié. Le Turc D est lourd à 23; la Banque Ottomane reste à 576.  
Les actions Société Minière de Joltaia Ricka se négocient sur le Marché en Banque à 132 et 133.

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS**

**Billets de libre circulation**  
POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr.; 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344; 2<sup>e</sup> classe de 0 fr. 09072.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne de Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bord-aux, Arcachon, Dax, Bayonn, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères de Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

*Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.*

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

**UN USAGE A BABYLONE.**

Il était d'usage à Babylone d'exposer les malades sur une place publique aux regards des passants, afin que chacun pût, par compassion, prescrire ou suggérer un remède.

Or, il arriva qu'un jour dans une chasse le roi eut la jambe presque broyée par les dents d'un lion. Aussitôt les magiciens essayèrent de guérir l'affreuse blessure en entortillant un serpent sacré autour de la jambe malade. Cela n'empêcha naturellement pas le sans-royal de se vicier, et dès lors le mal ne fit qu'empirer, au point de mettre le monarque hors de lui, tellement il souffrait.

Comme nous venions justement de rappeler les faits que l'on vient de lire, à Madame Rosalie Rault et à quelques amis qui se trouvaient chez elle à ce moment là, elle s'écria tout-à-coup: « Si dans ma maladie il m'avait fallu compter sur les magiciens et les passants pour en obtenir ma guérison, Je crois bien que je n'en serais jamais revenue. »

Son mari qui était assis près de la fenêtre toute

grande ouverte, occupé à faire une paire de chausures, nous dit que telle était sa manière de penser, et dans un coin de l'appartement la grand'mère qui berçait le dernier né, faisait des signes de tête pour signifier qu'elle aussi était de cet avis.

« Ce n'était pas un lion qui m'avait mordu, » continua Mme. Rault, charmante personne d'environ 32 ans, « mais une maladie qui avait fait pis que me mordre. A la suite de couche très laborieuses j'eus beaucoup à souffrir. Loin de revenir à la santé, je ressentais des douleurs que je ne comprenais pas, et que, par conséquent, je ne pouvais expliquer, j'avais des étourdissements et des faiblesses qui ne me quittaient presque plus. Tout tournait autour de moi, et je me sentais à chaque instant sur le point de tomber par terre. Tout le temps que durait l'accès je devais rester couchée, ou étendue sur une chaise longue. Avec le temps, j'aurais dû reprendre des forces, mais en réalité, j'étais aussi faible que mon petit enfant lui-même. En outre, j'étais en proie à un mal bien répandu chez les femmes — en d'autres termes la constipation. J'en souffrais d'autant plus qu'il s'était formé une inflammation dans les intestins. Je ne sais trop comment cela se fit, mais j'avais tout le corps comme saturé de poisons, juste comme le roi dont vous venez de nous parler, cependant pour une cause bien différente. Si seulement il m'eût été possible de dormir un peu, j'aurais au moins pu supporter mon mal avec plus de patience. Tout ce que je pouvais faire, c'était de me retourner péniblement, tantôt d'un côté, et tantôt de l'autre sur mon oreiller, puis à bout de fatigue, je m'assoupissais pendant quelques minutes pour recommencer à souffrir jusqu'au lendemain matin. Quant à prendre de la nourriture, il ne fallait pas y penser, vu mon manque d'appétit. Je n'avais aucun désir de manger, et le peu que l'on me persuadait de prendre restait inerte sur l'estomac. J'avais perdu la fraîcheur de mon visage, et j'avais la peau si blême que je me faisais peur, chaque fois que je me regardais dans la glace. On ne m'exposa pas sur les places publiques, comme on le faisait des malades à Babylone mais mes amis et les médecins firent tout leur possible pour me soulager. Parfois, je me sentais un peu mieux qu'à l'ordinaire, puis je retombais plus souffrante que jamais. En fait de médicaments, j'en pris à satiété. Comme ils ne me faisaient aucun bien, je me dis que c'était jeter l'argent par les fenêtres que de continuer à en acheter, et que, certes, nous n'étions pas assez riches pour nous permettre une telle extravagance. »

« Enfin la Providence eut pitié de moi, et mit un terme à mes maux, autrement, je ne serais pas ici maintenant occupée à vous raconter mon histoire par cette belle journée d'été. Un jour que

j'étais moins souffrante que la veille, je mis par hasard la main sur une petite brochure qui décrivait un remède appelé Tisane américaine des Shakers, et qui contenait en outre les attestations de personnes qu'il avait guéries de maladies tout aussi graves que la mienne. J'avoue, continua Mme. Rault, que d'abord je fus loin d'ajouter foi à l'efficacité de cette préparation, car après tout, je n'avais que le témoignage écrit de personnes qui m'étaient tout à fait étrangères. Qui savait si mon cas n'était pas différent du leur? A bien réfléchir, je n'osais pas grand-chose à faire l'essai de cette Tisane, c'est pourquoi je m'en procurai, et voici ce qui en résulta: Je n'avais pas encore terminé le premier flacon que je me sentais toute autre. Jugez si j'étais heureuse de voir que je ne m'étais pas trompée, car j'avais enfin découvert le remède qui convenait à mon mal. Trois flacons ont suffi à me rendre la santé comme vous pouvez vous en convaincre facilement. Dans une lettre dont la signature était légalisée par Monsieur Converset Maire de Lamballe datée du 23 Juillet, 1898. Madame Rault écrivait à Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, « Vous pouvez publier mon cas si vous le jugez à propos, en ajoutant que, grâce à la Tisane américaine des Shakers, je n'ai jamais été plus forte, et plus vigoureuse que je le suis actuellement. Mon mari et tous mes voisins peuvent vous dire que je ne perds jamais l'occasion de recommander votre merveilleux remède à tous ceux qui souffrent. »

Nous avons maintenant la persuasion que l'humble logement de la rue du Bout-du-Val à Lamballe, Côtes-du-Nord, était préférable à habiter que le plus somptueux palais de Babylone ou même de Paris.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN  
**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XIX

**DÉCLARATION**

— Attendez un moment, dit-il; j'ai un toast à porter avant que vous nous quittiez. Emplissez vos verres et buvez au bonheur de M. et Mme Jules La Touche.

Tout le monde, excepté Grâce, fut stupéfait, et Rose ne trouva rien de mieux que de s'enfuir.

La Touche fit un modeste petit speech de remerciement, puis Stanford tint la porte pour laisser passer les dames.

Rose n'était pas au salon lorsqu'elles y entrèrent et Kate s'empessa de monter à la chambre de sa sœur; mais la porte était fermée à clef et Rose ne voulut pas lui ouvrir.

— Va-t'en, Kate! s'écria-t-elle avec colère laisse-moi tranquille!

Au grand ébahissement de tous, Rose resta chez elle toute la soirée.

Le jeune Canadien était le héros du moment et reçut les félicitations avec la gracieuse modestie qui le caractérisait et qui formait un si grand contraste avec l'assurance et l'a-

plomb du brillant Stanford.  
Le lendemain, Rose arriva au déjeuner avec un air timide et étrange.

Avant la fin du repas, cependant, sa timidité disparut à peu près et elle consentit à faire partie d'une promenade en traîneau à Richelieu, village voisin.

Il étaient six en tout: Kate et Reginald, Rose et La Touche, Evelyne et Frank.

Sir Ronald était parti depuis quelques temps avec lord Ellerton pour une excursion à travers le pays, et leur souvenir était déjà bien loin.

Une heure après leur départ, le capitaine vint rejoindre Grâce dans le parloir où elle travaillait.

Il était grave et préoccupé, et, assis près d'elle, il dit ce qu'il avait à dire en cherchant plus d'une fois ses paroles.

— J'ai le double de son âge, pensait-il; j'ai un fils qui pourrait être son mari; comment puis-je espérer?...

Malgré tout cela, il s'expliqua et Grâce l'écouta, sa broderie sur ses genoux, une main sur les yeux, l'autre dans celle du capitaine.

Il parla longuement et sérieusement et elle l'écouta en silence.

— Et maintenant, Grâce, mon enfant, vous savez tout. Que dites-vous?... Lorsque j'aurai perdu mes filles, reprendrai-je mon ancienne vie ou bien resterai-je ici? Je ne peux rester que si vous me dites: oui, Grâce. J'ai deux fois votre âge, mais je vous aime de tout mon cœur et je ferai tous mes efforts pour vous rendre heureuse. Ma chère amie, que dites-

vous?  
Elle leva ses yeux pleins de larmes sur lui et répondit :

— Oui.  
Les jeunes gens rentrèrent tard dans leurs traîneaux, mais de très bonne humeur après leur longue promenade au grand air.

Au moment où ils s'arrêtaient à la porte, le croissant argenté et les étoiles étincelantes brillaient dans le ciel bleu et se reflétaient sur la neige.

— Quelle soirée! s'écria Kate; c'est une profanation de rentrer.

— C'est vouloir se faire geler le nez que de rester dehors, répondit Reginald; le clair de lune a sa raison d'être, mais j'aspire après mon dîner.

Les excursionnistes avaient déjà diné dans la journée, ce qui ne les empêchait pas d'être tout prêts de souper de grand appétit.

Ils s'étaient arrêtés à midi dans une auberge de village et avaient fait le plus grand honneur à du jambon frit, à des œufs, et à du pain dur avant de monter les collines et de s'enfoncer dans les bois.

Il arriva, sans que jamais personne autre que Stanford ait su comment, que Kate se trouva près de La Touche sur le flanc d'une colline abrupte et couverte de neige, tandis que le lieutenant était avec Rose dans un sentier épais de la forêt.

Elle marchait près de lui, charmante sous son chapeau noir à longue plume blanche et sa voilette de tulle.

Ils allèrent ainsi sans échanger une parole,

jusqu'au moment où, ne pouvant plus vaincre l'émotion qui l'étreignait, elle fut obligée de s'arrêter dans une allée éclairée par le soleil, et, pour la première fois, leva les yeux sur lui.

— Où allons-nous?

— Nous promener et causer. Vous n'avez pas peur, j'espère?

— Peur?... répéta Rose en rougissant. De quoi aurais-je peur?

— De moi.

— Et pourquoi aurais-je peur de vous?

— Peut-être parce qu'il pourrait m'arriver de parler d'amour. Avez-vous peur.

— Non.

— Venez alors.

Il lui offrit son bras et Rose y posa sa main gantée plus émue que jamais.

— Vous allez vous marier, dit-il, et je n'ai pas encore trouvé le moment de vous féliciter. Permettez-moi de le faire maintenant.

— Merci.

— Votre M. La Touche est un charmant jeune homme, Rose. Je fais les vœux les plus sincères pour votre bonheur à tous deux.

— Le charmant jeune homme et moi vous sommes très obligés, dit-elle les yeux étincelants; et maintenant, M. Stanford, si vous avez dit tout ce que vous aviez à me dire, retournez.

— Précisément, je n'ai pas dit la moitié de ce que j'ai à vous dire. Je désirerais savoir pourquoi vous épousez M. La Touche.

— Et je désirerais savoir moi, en quoi cela vous regarde.

(A Suivre)

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

— Je te dis que je me brûlerais plutôt la cervelle que de lui demander un sou.

Bertie s'agitait brusquement sans trouver le repos dans les moelleuses profondeurs de sa chaise-longue ; il fuyait l'inquiétude, la repoussait avec horreur, lui échappait par toutes les issues, et justement elle tombait sur lui au moment où il avait besoin de dormir.

Il ne pouvait pas chasser de son esprit que si sa propre existence eût été différente, moins extravagante, moins dissipée, moins indolemment prodigue, il aurait pu exercer une meilleure influence et que son jeune frère eût pu être plus prudemment lancé dans le monde.

Il sentait aussi, avec une angoisse plus poignante qu'il ne l'avait jamais éprouvée pour lui-même, la pauvreté dorée au milieu de laquelle il vivait, l'impossibilité absolue dans laquelle il était, de réunir la somme dont le jeune homme avait besoin, somme si insignifiante pour son entourage et avec ses habitu-

des, qu'il l'avait plus d'une fois risquée dans un pari ou dans un des salons du club, sur une simple partie de whist.

Il en éprouvait une douleur amère et irritante ; il était d'une générosité à toute épreuve, et il n'y a rien de plus sensible pour un semblable caractère que le manque d'argent qui paralyse son envie de donner.

— Ça ne me servirait à rien de te donner de fausses espérances, petit, — dit-il avec douceur : — je ne puis rien faire ! Tu dois avoir appris à me connaître depuis le temps, et tu dois savoir que, si j'avais de l'argent, il serait à toi au premier mot... si tu ne le sais pas, tant pis !... Sans phrases, Berke, je suis tous ce qu'il y a de plus bas ; mes billets peuvent être protestés d'un moment à l'autre ; quand ils le seront, je n'aurai qu'à tout faire vendre et à quitter le pays si mes animaux de créanciers n'ont pas mis la main sur moi auparavant, ce qu'ils feront probablement ; de toutes manières, en cas de pareil événement... je serai mort. Tout cela ne fait pas une conversation bien gaie, mais tu me rendras cette justice de reconnaître que ce n'est pas moi qui l'ai commencée. Seulement... un mot, mon cher petit, et comprends-moi bien : si je pouvais t'aider, je le ferais, coûte que coûte, mais au point où en sont les choses... je ne peux pas.

Ayant dit, Cecil tira de son cigare un grand nuage de fumée pour s'envelopper ; le sujet était douloureux ; le refus blessait autant celui qui devait le faire qu'il pouvait blesser celui qui l'essayait.

Berkeley l'écouta en silence, la tête toujours inclinée, tandis que ses mains jouaient nerveusement avec les flacons d'odeur dont il fermait et ouvrait les bouchons dorés.

— Non... oui... Je sais, — dit-il avec précipitation, — que je n'ai pas le droit de rien espérer et que je me suis conduit comme une brute, et... et... c'est là tout ce que je suis. Mais... il y aurait un moyen pour toi de me sauver, Bertie, si ce n'était pas trop te demander.

— Je ne vois pas quel serait ce moyen, petit, — dit Cecil, en soupirant. — Qu'est-ce donc ?

— Eh bien ! écoute-moi. Tu sais que je ne suis pas majeur ; ma signature n'a aucune valeur ; on ne veut pas la prendre ; autrement je pourrais me procurer de l'argent sans perdre de temps, sur ce qui doit me revenir lorsque Royal sera mort. Il se peut que ce ne soit pas une garantie encore suffisante pour que les juifs s'attendrissent et veulent en courir le risque. Voyons... voyons... écoute-moi bien. Je ne vois pas qu'il puisse y avoir grand mal à cela. Vous êtes très bien, Lord Rockingham et toi, et il est aussi riche que tous les juifs réunis. Que dirais-tu si je te priais de lui demander un petit monkey pour moi ! Il le ferait à la minute, il est prêt à donner sa tête pour toi... du moins ils le disent tous... et il ne s'en apercevrait pas. Voyons Bertie... veux-tu ?

Dans son enfance incohérente et son décousu sans élégance, cet appel avait été plutôt soupire que parole ; il laissa tomber sa tête

tandis qu'une vive rougeur colorait son visage, et il lança sur son frère un rapide coup d'œil si rempli de crainte et de désolation qu'il perça le cœur de Cecil ; celui-ci se leva et se mit à arpenter la chambre en jetant son cigare de côté ; ce regard avait désarmé la réponse qu'il avait sur les lèvres, mais son visage s'assombrit.

— Ce que tu demandes est impossible, — dit-il d'un ton bref. — Si je faisais une chose comme celle-là, je mériterais d'être chassé de la Garde dès demain.

La figure du jeune homme devint plus morose, plus farouche, plus courroucée tandis qu'il se tenait toujours les bras appuyés sur la table, sans que son regard rencontrât celui de son frère.

— Tu parles de cela, comme s'il s'agissait d'un crime, — murmura-t-il d'un air farouche, mais avec un gémissement plaintif dans la voix.

Il se trouvait très mal traité et puni injustement.

— Ce serait un tour de fripon, indigne d'un galant homme, — dit Cecil, toujours brièvement. — C'est assez répondre, il me semble.

— Alors tu ne veux pas ?

— Je t'ai déjà répondu.

Il y avait quelque chose dans son ton et dans son regard, lorsqu'il s'arrêta devant la table, que Berkeley n'avait jamais entendu ni vu chez lui auparavant... quelque chose qui fit trembler et réduisit au silence la nature souple, enfantine, pétulante et poltronne de l'adolescent... quelque chose qui passa comme l'éclair, du caractère hautain et intraitable du sang des Royallieu qui s'était, réveillé dans la mollesse trop féminine et la douceur de caractère de Cecil.

(A suivre)

**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 mars 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Maxime Audouin : Le fou des Aiguillettes. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — J. Laurence : Deux frères d'armes (suite). — Albert Cim : Jeunes amours (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

**TOUR DU MONDE.** — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 12 (24 Mars 1900).

- 1° Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar).
  - 2° A travers le monde : Les grandes villes Sibériennes. De l'Ob à Irkoutsk. — Tomsk : la ville, la province, les étudiants, par Paul Labbé.
  - 3° Civilisations et religions : Les Impressions d'une sentinelle boer devant Ladysmith. — Une manœuvre de patinage de l'infanterie norvégienne, par Charles Rabot.
  - 4° Dans le monde du travail : La coordination des heures, par Paul Combes.
  - 5° Profils de voyageurs : Le voyage de M. Guillaume Grandidier à Madagascar.
  - 6° Livres et Cartes.
  - 7° Conseils aux voyageurs : Facilités de séjour à Paris, offertes aux Visiteurs de l'Exposition de 1900, par Paul Combes.
- Abonnements : France : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.
- Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain 79 Paris.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2243 du 24 Mars 1900.

**GRAVURES :** Théâtre illustré : Théâtre Sarah-Bernhardt : L'Aiglon ; Lec du de Reichstadt et Fanny Essler. — L'attaché français. — Metternich. — L'Empereur d'Autriche. — Flambeau. — Morie-Louise. — Thérèse. — La mort de Flambeau.

Portraits (Nécrologie) : Le R. P. Didon, dans son cabinet de travail.

Algérie : Ouargla-la-Perle : Vue générale d'Ouargla. — Maison du Naïb. — Le Marché. — Minaret et mosquée de l'Ange. — Bortj militaire. — Danses des jeunes mariées. — Monument religieux. — Poste optique. — Puits artésien, foré par les Français. — Plongeurs. — Forage d'un puits par le Génie.

Exposition de 1900 : Le Pont Alexandre : Motifs décoratifs : Pylones, statues, frontispices, groupes, etc.

Transvaal : Enterrement du général Kock, à Prétoria. — Un Long-Tom, devant Lady Smith. — Beaux-Arts : La Lettre du Mousse, tableau de L. Christian de Marintsh.

Portraits : Mme Sarah Bernhardt (rôle du Duc de Reichstadt). — Mme Lilli Lehmann, cantatrice de chambre des Cours d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. — M. Théodore Reichmann, de l'Opéra de Vienne.

Départements : Inauguration de l'Hospice d'Isy.

Les zouaves au camp de Sathonay, [près de Lyon.

Congo : Les nouveaux timbres.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Ouargla-la-Perle, par J. Pommerol. — Exposition de 1900 : Le

Pont Alexandre, la construction et la décoration, par A. Borie. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Les Courses, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Sport, par A. Wille, La Semaine illustrée, par Noël Nozeroy, Petit courrier des Théâtres, etc., etc.

Nouvelle illustrée : La Mutilée d'Ascain, par Pontsevez, illustrations de J. Simont-Guillen.

Le numéro 50 centimes.



**Printemps**

NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à  
MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**ON DEMANDE**  
**UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE**

**PHOTOGRAPHIE D'ART**  
**J. VALDIGUÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

**MAISON**  
**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes de Pâques 1900**  
*Extension de la durée de validité des Billets*  
*Aller et Retour*  
A l'occasion des *Fêtes de Pâques*, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au jeudi 26 avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix

réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, pendant la période du Samedi 7 au mercredi 25 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 26 avril.

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France, et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Moulugon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

**CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES**  
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU  
Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la Gare des Marchandises)

**BROS**  
**LOTS: 750.000** fr. et divers lots  
Pour 5 fr. on reçoit 12 N<sup>o</sup> contrôlés Panama, part. tirage 15 avril. Lots 690.000f.  
Pour 3 fr. on reçoit 10 N<sup>o</sup> contrôlés Congo, part. tirage 20 avril. Lots 158.000f.  
Pour 4 fr. on reçoit 5 N<sup>o</sup> contrôlés obliq. 5<sup>e</sup> Foncières, part. tirage 5 mai. Lots 200.000f.  
Pour 5 fr. on reçoit 8 N<sup>o</sup> contrôlés 1/4 Ville Paris, part. tirage prochain. Lots 350.000f.  
Listes apr. tirages. PRIME SÉRIEUSE ET UTILE. — Extr. en confiance l'UNION FAMILIALE, 319, r. St-Martin, Paris